



VACANCES 2018



Cette année, votre CE vous propose plus de 1500 destinations en basses et hautes saisons, avec des partenaires comme MISTERCAMP, CAMPING N°1 et PIERRE et VACANCES.

Haute saison du 07 juillet 2018 au 1^{er} septembre 2018.

- 50% chez CAMPING N°1
- 30% chez PIERRE et VACANCES
- 499 € la semaine au camping La Sirène à Argelès/mer

Basse saison au prix affiché sur le site concerné : MISTERCAMP, PIERRE et VACANCES, CAMPING N°1.

MOBIL'HOME CE au prix de 199 € la semaine en basse saison

399 € la semaine en haute saison

Toutes ces offres sont réservées aux salariés de DGO accompagnés ou non de leur famille et selon disponibilité.

Consultez le site du CE www.ce-dgo.fr.

MODALITES / INSCRIPTIONS

Pour les réservations hautes saisons, à partir du **28 janvier 2018** et jusqu'au **25 février 2018**, en remplissant la fiche de préinscription sur le site du CE ou en envoyant directement un mail à **sylviepas@live.fr**, ou **sylvie1pas@gmail.com** avec le nom et le prénom du salarié, du conjoint, des enfants ainsi que les dates de naissances de toutes les personnes supplémentaires.

Suite à la confirmation de votre réservation, une fiche d'inscription vous sera envoyée, et devra nous être retournée remplie sous 8 jours et accompagnée du chèque d'acompte ainsi que du solde à payer. Ce solde peut nous être envoyé en 2 ou 3 chèques, avec la date de remise en banque indiquée au dos du chèque soit le 10 ou le 25 du mois. Ainsi le paiement du solde en 3 chèques, sera : le 10 ou 25 avril, puis le 10 ou 25 mai, et le 10 ou 25 juin.

Les chèques vacances du CE seront à déduire. Important : ne pas oublier de cocher sur la fiche d'inscription si le CE garde vos chèques vacances.

Pour les réservations basses saisons, à partir du **28 janvier 2018** et jusqu'à la date de fermeture des campings, en général fin octobre, en envoyant directement un mail à **sylviepas@live.fr** ou **sylvie1pas@gmail.com**, le règlement se fera au plus tard un mois avant la date de départ.

Vous pourrez régler avec les chèques vacances DARTY, sauf pour les MOBIL'HOMES appartenant au CE, qui seront réglés par chèque bancaire.

IMPORTANT : Le nombre de places étant limité, et afin de satisfaire le plus grand nombre de salariés, il est nécessaire de nous indiquer 2 ou 3 dates différentes ainsi que 2 ou 3 destinations différentes. Ces demandes seront traitées en priorité. En cas de demandes trop importantes et par manque de places, ou si le budget alloué est atteint, le CE se réserve le droit de suspendre les inscriptions avant le 25 février 2018.

ATTENTION : Aucune réservation envoyée en courrier recommandé ne sera acceptée.

CONFIRMATION : La confirmation de votre réservation sera toujours faite par mail ou par téléphone par Mme PASTERNAK Sylvie au plus tard, pendant la 1^{ère} quinzaine de mars.

Seule la confirmation de la réservation par la personne ci-dessus validera votre séjour.

ANNULATION : En cas de problèmes familiaux ou professionnels graves, l'annulation de votre réservation sera possible **sans frais** si cette annulation est faite un mois ou plus avant votre départ. Si cette annulation est faite moins d'un mois avant la date de départ, des frais pour annulation de séjour seront appliqués lors de la restitution de l'acompte.

Pour le CE DARTY GRAND OUEST

M. VILLA Francis – Secrétaire CE DGO